

Cérémonie de la Rentrée judiciaire – 6 septembre 2018
Allocution du bâtonnier

Distingués invités,
Chers consœurs et confrères,
Dear friends,

Je désire remercier les musiciens qui ont agrémenté cette cérémonie.

Ils sont membres de la Musique régimentaire du Régiment Les Fusiliers Mont-Royal, sous la direction du Capitaine Pierre Leblanc. Je vous invite à vos joindre à moi pour les applaudir chaleureusement.

Mais pourquoi les avoir invités ce soir ?

C'est que le Régiment Les Fusiliers Mont-Royal, c'est aussi mon Régiment.

C'est qu'au début de mes études en droit, je me cherchais un emploi d'été et un travail à temps partiel durant l'année scolaire.

Je me suis alors enrôlé au Régiment les Fusiliers Mont-Royal. J'y ai suivi ma formation d'officier et je pensais y rester le temps de mes études. Finalement, j'y suis resté 11 ans.

À l'occasion d'exercices militaires, il m'est arrivé d'avoir à conduire l'avant-garde de la brigade.

Mais qu'est-ce que l'avant-garde ?

L'« Avant-garde » est un terme militaire qui désigne une partie de l'armée qui marche en avant, en avant du gros des troupes, à des fins de reconnaissance et de protection.

L'avant-garde, c'est le détachement de tête.

They are the first ones ahead, they are those who venture to a new destination.

Ce sont des pionniers, ils s'aventurent en terrain inconnu, ils tracent la voie.

Cette expression militaire fut adaptée au monde civil et se définit aussi comme étant : « ce qui est en avance sur son époque », « ce qui est en avance sur son temps ».

Voilà le lien entre mon expérience militaire et le thème retenu cette année, à savoir :
« Pour un Barreau d'avant-garde ! »

Être « d'avant-garde », c'est être un précurseur, c'est anticiper ce qui s'en vient, c'est avancer des idées nouvelles, c'est amorcer un mouvement novateur.

Mais, pour cela, il faut oser !

Il faut oser prendre le leadership d'un nouveau projet.

Il faut oser, comme Guy Pratte l'a fait, il a osé !

En avril 2005, Guy Pratte a pris une initiative marquante, il a pris le leadership d'un groupe de travail et a présenté au Barreau du Québec un projet novateur.

En 2007-2008, le Comité administratif, alors présidé par nul autre que le Bâtonnier Michel Doyon, a approuvé le mandat du Groupe de travail sur les services juridiques *Pro Bono*.

Puis, finalement, le 25 septembre 2008, il y a donc 10 ans cette année, le Conseil général du Barreau du Québec adoptait la résolution permettant la création de *Pro Bono Québec*.

Pro Bono Quebec is celebrating its 10th anniversary this year.

C'est aujourd'hui le moment tout désigné pour souligner le fait que le Barreau de Montréal compte dans ses rangs des gens comme Guy Pratte, des gens inspirants, des leaders, des visionnaires, des gens d'avant-garde !

Mais une telle initiative ne saurait être le fait d'une seule et unique personne. Il est donc très important de souligner l'apport inestimable de tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la mise en œuvre de cette initiative.

Over the past 10 years, many volunteers from across the province have been involved in this project, which promotes better access to justice.

Cette initiative démontre à quel point les avocates et les avocats de tout le Québec peuvent avoir des idées innovantes et être généreux de leur temps. La médaille décernée ce soir par le Lieutenant-gouverneur du Québec reconnaît leur contribution exceptionnelle.

Tonight, lets celebrate !

Célébrons les 10 ans de Pro Bono Québec.

Mais aussi, saluons un visionnaire. Célébrons cette initiative de maître Guy Pratte, et saluons tous ceux et celles qui voient loin, qui voient loin devant...pour un Barreau d'avant-garde !

Mesdames et messieurs, je vous demande d'accueillir le récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal, M^e Guy Pratte.

Aujourd'hui, j'ai le grand privilège de décerner la Médaille du Barreau de Montréal à notre distingué collègue, Me Guy Pratte.

Après des études au Collège Jean-de-Brébeuf, M^e Pratte s'inscrit en philosophie. Et c'est à l'occasion d'un cours sur la philosophie du droit qu'il fut captivé par le droit et a décidé de se réorienter pour devenir avocat.

Admis au Barreau de l'Ontario en 1984 et au Barreau du Québec en 2002, il partage son temps entre les bureaux de Toronto, Ottawa et Montréal du cabinet BLG comme associé du groupe Litige et arbitrage.

Sa pratique porte essentiellement sur le litige commercial (notamment les recours collectifs), le droit administratif et le droit constitutionnel. Son expertise est d'ailleurs reconnue par les répertoires juridiques les plus prestigieux.

Fellow du *American College of Trial Lawyers*, Me Pratte plaide fréquemment devant la Cour suprême du Canada et régulièrement devant les cours supérieures et d'appel de l'Ontario et du Québec, ainsi que devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

Nommé avocat émérite par le Barreau du Québec, M^e Pratte s'est vu décerner la Médaille de Saint-Yves par Pro Bono Québec pour sa détermination à assurer des services juridiques bénévoles.

Pour en savoir davantage sur Me Pratte, je vous invite d'ailleurs à lire l'excellent article rédigé par Me Mélanie Dugré et publié sur le site Internet du Barreau de Montréal.

Parce qu'il a su partager une vision d'avant-garde, parce qu'il a pris le leadership d'un projet qui favorise l'accès à la justice, Me Pratte était le candidat idéal pour recevoir la Médaille du Barreau de Montréal, une distinction offerte pour souligner une contribution exceptionnelle à la cause de la justice.

Me Pratte, au nom du Conseil du Barreau de Montréal et de la Conférence des anciens bâtonniers, j'ai l'insigne honneur de vous décerner la Médaille du Barreau de Montréal.